

MOYENS MATÉRIELS

# L'UNIFORME SOUS TOUTES SES COUTURES

Texte Gwenaëlle Maziers  
Photos Lavinia Wouters



Photo Jos Balcaen

**L**a Commission de l'uniforme a commencé ses travaux en novembre 2006. Cet organe qui rassemble représentants des polices fédérale et locale, utilisateurs et techniciens, est chargé de rendre au Ministre de l'Intérieur des avis sur tous les aspects relatifs à l'uniforme.

BRUXELLES – Créé suite à la réforme de 2001, l'uniforme de la police intégrée sera, à partir du 1er janvier 2008, le seul à pouvoir être encore légalement porté. Exit donc les pièces des anciennes police communale et gendarmerie, place à une tenue chargée d'établir aux yeux de chaque citoyen l'identité de la police intégrée et l'unité de ses deux niveaux.

Plus qu'un signe de reconnaissance, l'uniforme est aussi un instrument de travail porté quotidiennement par des milliers de policiers. En cette qualité, il se doit d'être confortable, fonctionnel et adapté à la réalité policière de terrain. C'est là qu'intervient la toute jeune Commission de l'uniforme. Pourquoi une commission? "Différents groupes de travail avaient par le passé été mis sur pied pour analyser ces différents aspects et récolter les besoins des policiers mais leur fonctionnement indépendant et insuffisamment structuré ne leur avait pas permis de mener ce projet à bien", expliquait Marc Hellinckx, président de



L'arrêté royal du 10 juin 2006 a, en outre, prévu la création de deux groupes de travail spécifiques, le 'groupe technique' et le 'groupe utilisateurs' qui assisteront la commission dans le traitement de certaines questions. Le groupe technique, composé uniquement de spécialistes, réalisera notamment des études de marché ou de prix et examinera les pièces présentes sur le marché ou l'équipement porté par les polices étrangères. Le second groupe, formé de policiers de ter-

“ Marc Hellinckx

## la commission a été créée pour établir le lien entre les décideurs, concepteurs et fournisseurs de l'uniforme et les policiers de terrain

rain fédéraux et locaux, sera quant à lui chargé d'émettre des critiques sur l'uniforme ancien et actuel, de formuler des propositions d'amélioration des pièces et d'exprimer les besoins des policiers de terrain en cette matière.

### Appel à participer

“De nombreux marchés portant sur les pièces de l'équipement de base doivent être renouvelés dans les années à venir”, souligne Marc Hellinckx. “La commission a donc ouvert un forum de suggestions pour donner la parole aux policiers qui portent l'uniforme et ainsi aider la police fédérale dans la préparation de ces marchés”. Chaque membre du personnel portant l'uniforme est donc invité à poster ses remarques et suggestions concernant l'uniforme sur ce forum. Parallèlement à cette consultation générale, la commission interpellera également les utilisateurs pour recueillir leur avis sur des questions plus ciblées relatives à différentes pièces ou aspects de la tenue.

“Qu'elle porte sur la fonctionnalité de l'équipement, le confort, les pièces à introduire ou à améliorer mais aussi les éléments satisfaisants, chaque contribution sera examinée par la commission”, conclut son président. L'appel est donc lancé. Rendez-vous sur [www.dgm-web.be](http://www.dgm-web.be).

<sup>(1)</sup> Chaque fonctionnaire de police se voit attribuer annuellement un nombre de points qui varie selon la fonction qu'il occupe et avec lesquels il peut acquérir des éléments de l'équipement de base.

la commission lors de la séance d'installation en novembre dernier.

Et de poursuivre, “la Commission de l'uniforme a dès lors été créée pour établir, de manière formelle, ce lien entre les décideurs, concepteurs et fournisseurs de l'uniforme et les policiers de terrain qui le portent et garantir ainsi que les décisions prises par les premiers répondent toujours mieux aux besoins et attentes des seconds”. Instituée au sein de la police fédérale par l'arrêté royal du 10 juin 2006 relatif à l'uniforme de la police intégrée, elle est donc envisagée comme un groupe de consultation et de participation.

### Un organe représentatif

Outre son président, la Commission de l'uniforme se compose de deux membres de la police fédérale, de trois membres de la police locale, du conseiller en prévention lié au comité supérieur de concertation et d'un représentant de

chaque organisation syndicale représentative. Elle peut également, selon les besoins, inviter un expert externe à participer à ses réunions.

La commission se réunit trimestriellement à l'initiative du Ministre de l'Intérieur, du président de la Commission permanente de la police locale, du commissaire général de la police fédérale ou de son président. Elle a pour mission de permettre à la police fédérale de rendre un avis motivé au Ministre de l'Intérieur sur la nécessité de revaloriser le nombre de points<sup>1</sup> et tous les aspects relatifs à l'uniforme. Comme l'explique Carine Vandeveld, juriste et secrétaire de la commission, “celle-ci devra par exemple examiner les normes applicables à la police intégrée et les éventuelles demandes de dérogation à ces normes ou encore analyser les besoins d'équipement particulier émanant d'un service fédéral ou local. Elle se penchera donc sur toutes les demandes, fédérales ou locales, en rapport avec l'uniforme.”